

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Fonction publique

Sous matière : Personnel
titulaire et stagiaire

**OBJET :
REACTUALISATION
DES MISES A
DISPOSITION DE
PERSONNEL
COMMUNAL
AUPRES
D'ASSOCIATIONS**

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE
Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX
Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine,
RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES
Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Préscillia, GAIANI Audrey,
PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE
Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 22.09.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.09.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **06 OCT. 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la
mise à jour des mises à disposition de personnel :

L'autorisation de mise à disposition concernant l'association FJEP hand-ball
correspond à 4.25 heures par mercredi durant la période scolaire.

Auprès du Club Nautique Castelnaudarien, l'agent intervient à raison de 9.5
heures par semaine pendant la période scolaire de mi-septembre à mi-juin soit
32 semaines.

Concernant le Comité d'organisation de la fête du Cassoulet, la mise à
disposition correspond 400 heures annuelles, réparties en fonction du calendrier
de préparation et suivi de l'événement.

Monsieur le Maire précise l'organisation ainsi réactualisée :

Nom de l'agent	Organisme d'accueil	Période 2020/2021	Nombre total d'heures	% par rapport au temps de travail annuel
Claire BINKOWSKI	Comité d'organisation de la fête du cassoulet	Du 01/09/2020 au 01/07/2021	400	25.23 %
Ludovic LAFFONT	Club nautique castelnaudarien	Du 15/09/2020 au 15/06/2021	304	19.18 %
Agnès PEVERE	FJEP hand-ball	Du 01/09/2020 au 02/07/2021	153	9.65 %
		TOTAL	857	54.06 %

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la mise à jour des mises à disposition de personnel telle que définie ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à disposition les agents au profit des organismes d'accueil demandeurs.

PRECISE que l'ensemble des mises à disposition sont effectuées en application des textes en vigueur : loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale et son décret d'application n° 2008-580 du 18 juin 2008.

AJOUTE que toute suppression ou nouvelle mise à disposition en cours d'année fera l'objet d'un avenant à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec les organismes d'accueil concernés ainsi que les arrêtés individuels.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Mme Sabine CHABERT ne prend pas part au vote pour le Comité d'Organisation de la Fête du Cassoulet.
Mme Audrey GALANI ne prend pas part au vote pour le Club nautique Castelnaudarien*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

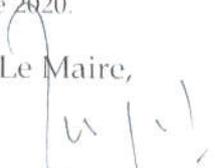
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD